



UNC THILOUZE
Dimanche
31 août 2025



BULLETIN D'INSCRIPTION

VIDE
GRENIER
BROCANTE
Site de la Baronne

Nom & Prénom :

Adresse :

Ville : CP :

Téléphone : Email :

N° carte d'identité : délivrée le :

Par :

N° d'immatriculation de véhicule :

Particulier. Je déclare sur l'honneur : Ne pas être commerçant(e), ne vendre que des objets personnels et usagés, ne pas participer à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile.

Date : **Signature obligatoire :**

Professionnel.

N° registre du commerce :

Cochez votre choix : 5m (5€). 10m (10€). 15m (15€). 20m (20€).

Votre règlement : la somme de €

REGLEMENT

- Accueil et installation des exposants de 6h30 à 8h00. Placement par les organisateurs.
- Plus de circulation sur le site à partir de 8h30.
- Les exposants s'engagent à rester jusqu'à 18h00 et à ne pas remballer avant, sauf dégradation importante ou cas de force majeure.
- L'association ne procédera à aucun remboursement, même en cas d'intempérie, sauf en cas d'annulation par les organisateurs.
- Chaque participant devra repartir avec les articles non vendus et devra laisser son emplacement vide et propre.
- Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leurs propriétaire. Les organisateurs ne pourront être tenus responsables en cas de vol, casse ou autres détériorations.
- L'UNC Thilouze décline toute responsabilité en cas de litiges d'un exposant avec les services fiscaux, la police, gendarmerie ou les douanes.
- L'UNC Thilouze se réserve le droit d'annuler l'inscription de toute personne qui perturberait le bon fonctionnement de la manifestation.
- La vente de nourriture et de boisson n'est pas autorisée.
- Buvette et restauration sur place.

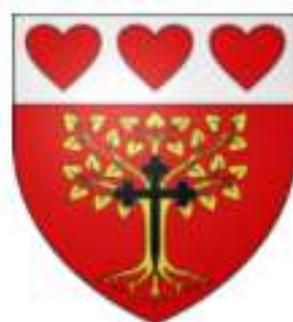
Date : **Signature obligatoire du règlement :**



UNC THILOUZE

Dimanche

31 août 2025



VIDE GRENIER BROCANTE

Site de la Baronne

Restauration – Buvette

Bulletin d'inscription à demander par mail

Emplacement de 5 m = 5 € et par multiple de 5 m

Règlement joint à l'inscription :

Par chèque à l'ordre de UNC Thilouze

envoi par courrier à M. Marc RICHARD

22 rue Sainte Catherine

37800 SAINTE MAURE DE TOURAINE

ou virement bancaire & bulletin par mail

IBAN FR76 1940 6370 4867 1830 1231 042

BIC AGRIFRPP894

Renseignements – Informations – Inscriptions

unc.thilouze@gmail.com

Marc RICHARD : 06 19 76 21 61

Patrice JUZEAU : 06 87 22 77 93